

ACTION N° 16

Promouvoir la voiture partagée

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

La promotion de la voiture partagée concerne deux pratiques distinctes, le covoiturage et l'autopartage. Les deux ont en commun la nécessité de structurer des solutions numériques, pour la mise en relation entre usagers ou bien pour la réservation d'un véhicule.

a) Covoiturage

Les flux de déplacements internes et externes au territoire du PCAET ont tendance à converger sur quelques zones spécifiques (Cavaillon, L'Isle-sur-la-Sorgue, Avignon, Salon-de-Provence, Carpentras). Ce contexte est favorable au recours au covoiturage pour les déplacements domicile-travail, voire pour d'autres motifs (loisirs, achats, etc.). Les applications nationales (BlaBlaCar...) ou régionales ont du succès sur des trajets longs, mais sont mal adaptées pour les trajets locaux du quotidien.

Conforter et encadrer la pratique du covoiturage passe donc par la mise en place d'un service de covoiturage territorial, dont les principaux éléments peuvent être :

- Travailler avec une entreprise spécialisée pour la mise en place et l'exploitation d'un service de covoiturage. Ce travail permettra d'évaluer les besoins et les potentiels pour un nouveau service, tout en facilitant la gestion opérationnelle à la charge de la collectivité.
- Eventuellement mettre en place une incitation financière afin de subventionner les conducteurs et trouver des économies pour les passagers (ou d'autres récompenses / valorisations non monétaires)
- Développer une application et un site web pour le covoiturage
- Animer la communauté sur les réseaux sociaux et via des évènements (p.ex. dans les zones d'activités)
- Aménager des aires de covoiturage aux endroits stratégiques et soigner leur signalétique.

Dans un premier temps, la plateforme peut se concentrer sur les plus importants employeurs du territoire, avec des animations spécifiques pour faire connaître la plateforme et créer des lignes de covoiturage. Ensuite la plateforme pourrait s'étendre à tous les publics avec une communication spécifique. Il serait intéressant également d'envisager un mode « scolaire » pour les besoins spécifiques des lycéens.

Pour LMV, il s'agit d'inciter la pratique du covoiturage à travers les services proposés par le futur Pôle d'Echanges Multimodal quartier de la gare de Cavaillon dont l'ouverture est prévue au second semestre 2022. A travers son aménagement et son équipement, LMV Agglomération entend développer une information globale et cohérente sur les différents modes de transports présents sur son territoire : transports urbains (la gare routière permet de connecter les 4 lignes du réseau C Mon bus, la ligne C Ma navette et les lignes interurbaines), transports interurbains desservant la gare routière, train (avec ligne régionale et accès gare Tgv Avignon), transports scolaires, mais aussi le vélo (itinéraires cyclo et véloroute) et les itinéraires de randonnées.

Il s'agit de déployer à travers des outils innovants une information pratique, incitative et pédagogique en faveur des modes de transports collectifs et économes ; information à laquelle viendra s'adosser une information sur la vie du territoire (activités culturelles et touristiques notamment), de manière à donner de l'attractivité et du relief à ce nouvel équipement.

Les objectifs du PEM répondent aux objectifs suivants du Plan Climat :

- Densifier l'offre de transport ferroviaire et routière et développer la complémentarité entre le réseau des cars et des trains.
- Déployer un nouveau cadre de soutien aux projets et opérations visant à développer une intermodalité efficace et mettre en œuvre des transports collectifs urbains hautement performants.

- Soutenir et développer des projets proposant de nouveaux services de mobilité (autopartage, covoiturage, transport à la demande, vélo, marche, etc.).
- Mettre en œuvre des actions visant à promouvoir les transports collectifs, informer le grand public sur les offres de transport alternatives à la voiture individuelle et accompagner le changement des comportements
- Soutenir et inciter l'émergence de pôles d'échanges innovants et de quartiers de gare pour réduire la consommation d'espace, les consommations d'énergie et pour encourager les énergies renouvelables : informations numériques des voyageurs, bornes de recharge pour les véhicules, réhabilitation des bâtiments avec la démarche Bâtiments Durables Méditerranéens, basse consommation, ou à énergie positive avec panneaux photovoltaïques.
- Développer l'information digitale et numérique des voyageurs pour réduire la production imprimée de supports, le gaspillage et offrir un accès quasi illimité à l'information.

Il est à noter que le Département du Vaucluse a adopté son Schéma du Développement du covoiturage en 2017 et que la mise en œuvre en cours concerne le déploiement d'aires de covoiturage. En ce qui concerne ces aires spécifiques, il en existe 2 sur le territoire du PCAET et une 3^e et prévue. Il convient de coordonner étroitement les actions avec le Département, tant au niveau des services qu'au niveau des parkings. Les EPCI peuvent également aménager des aires de covoiturage.

En fonction des ambitions du territoire, le covoiturage peut prendre la forme de « lignes de covoiturage » parallèles aux lignes de transport collectif existantes, renforcer leur cadence et être intégrées dans la tarification des transports en communs. L'on peut aussi imaginer un calculateur d'itinéraire multimodal qui inclurait toutes les offres de mobilité sur le territoire, y compris le covoiturage.

b) Autopartage (Le département n'est pas opérateur pour cette action)

Il n'existe pas d'offre d'autopartage institutionnel sur le territoire du PCAET, le plus proche étant à Avignon. Un service d'autopartage permettrait de fournir une solution de mobilité à des personnes non motorisées. Certains foyers peuvent ainsi éviter l'achat d'une deuxième voiture. Il peut être envisagé une mutualisation des véhicules de fonction des collectivités avec les véhicules d'autopartage car les besoins sont complémentaires dans le temps (journée et en semaine pour les collectivités ; soirée et week-end pour les ménages). L'équilibre économique d'un tel service, géré par un opérateur, demande un engagement des collectivités pour leurs besoins domestiques. Le recours à des véhicules électriques peut s'avérer particulièrement pertinent.

Il convient donc d'étudier l'opportunité de mettre en place un système d'autopartage, idéalement en mutualisation avec les collectivités. Dans un premier temps une expérimentation avec un faible nombre de véhicules et/ou de sites peut être envisagée.

Une solution numérique pour la réservation, éventuellement couplée à d'autres applications sur la mobilité, est indispensable.

PILOTE (S)	OPERATEUR(S) PRINCIPAL	
CALMV et CCPSMV	CALMV, CCPSMV, Département 84	
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
Habitants et actifs du territoire, visiteurs pour l'autopartage	Principaux employeurs, organisations d'entreprises, opérateurs de service de covoiturage, Région, collectivités voisines (pour coordonner les offres et les applications), opérateurs d'autopartage, réseaux de transport collectif.	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES	CCPSMV	PAED T2, T3
	CALMV	CRTE Objectif stratégique 1 Développer les mobilités durables 1.1 Favoriser l'intermodalité

		1.2 Développer les infrastructures cyclables et les mobilités douces 1.3 Accompagner les usages du vélo
--	--	--

REFERENTS CCPSMV			
Techniciens : Caroline ALEX, Vincent RIVOIRE	Elu(s) : Florence ANDRZEJEWSKI et Philippe ROUX		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

REFERENTS CALMV			
Techniciens : Catherine BHALER, Eddy IACONA	Elu(s) : Gérard DAUDET		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement	Coût ETP : 0,5 ETP/an (suivi technique et contractuel des opérateurs de covoiturage et d'autopartage ; animation et communication auprès des habitants et entreprises locales) Prestations externes : application covoiturage (30 k€ / an) ; étude exploratoire des flottes captives de véhicules légers pour l'autopartage (20 k€) Autres : -
	Investissement	Achat de véhicules pour autopartage, mais idéalement en remplacement de véhicules de fonction dans le cadre de leur renouvellement
	Recette/Financements	Origines financement et montants : Appel à Manifestation d'Intérêt « France Mobilités - Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables » (édition 2021 fermée le 31 mai 2021) ; plusieurs dispositifs de certificats d'économies d'énergies (CEE) : LiCov, Tous Covoitureurs etc. ; Région

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation avec les territoires voisins, puis choix d'un opérateur de covoiturage - Expérimentation d'une solution de covoiturage avec animations dans les entreprises - Etude des besoins et de faisabilité de l'autopartage sur le territoire, étude des flottes publiques captives ; contact avec opérateurs potentiels
2023	<ul style="list-style-type: none"> - Pérennisation et exploitation courante du service de covoiturage ; animations et communication régulières - Expérimentation de l'autopartage (avec un nombre limité de véhicules / de sites), puis déploiement de l'autopartage sur tout le territoire
2024	- Animation et communication régulières ; bilan et ajustement des services
2025	- Animation et communication régulières ; bilan et ajustement des services
2026	- Animation et communication régulières ; bilan et ajustement des services
2027	- Animation et communication régulières ; bilan et ajustement des services

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Mobilité / transport	Economie

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS / RESULTATS ASSOCIES
Nombre de personnes utilisant les services de covoiturage et d'autopartage	
Nombre de voitures en autopartage	
Km en autosolisme évités ; km de covoiturage et d'autopartage effectués	
Taux d'équipement des ménages en voitures	
Volume du trafic routier ; congestions	
Nombre d'évènements et de communications organisés, nombre de personnes touchées	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	Ajustements réguliers des services pour répondre aux besoins du territoire ; p.ex. via des enquêtes en ligne
--	--

CONSULTATION HABITANTS	Avis positif
-------------------------------	--------------